

Règlement spécifique

Règlement spécifique – 08



Médailles et honneurs de l'Association

Le présent règlement vient baliser l'usage des médailles et honneurs qui peuvent être décernés par l'Association. Il vient aussi fixer le rôle joué par ces médailles et honneurs, leurs critères d'attribution, ainsi que le processus de sélection et de remise.

1. L'Étoile de Baden-Powell

L'étoile de Baden-Powell est le plus grand honneur que l'AABP puisse remettre à une personne. Elle reconnaît des réalisations exceptionnelles, le dévouement remarquable d'une personne envers la communauté et une contribution extraordinaire sur une très grande échelle et durant une très longue période.

Les membres qui reçoivent cet honneur sont empreints d'un esprit scout dans toutes les sphères de leur vie et/ou ont contribué très fortement à faire avancer le scoutisme traditionnel tout au long de leur vie.

Critères généraux :

- Avoir contribué à faire rayonner les valeurs du scoutisme traditionnel par des gestes exceptionnels, dignes d'honneur sur une très grande échelle et durant une très longue période (une icône de son temps);
- Être un membre qui a fait preuve de courage, de ténacité, de générosité et d'une loyauté inébranlable envers l'AABP;
- Être reconnu dans son milieu pour la qualité de son engagement ou de son service scout.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre actif ou non via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Commissariat, au Conseil de gestion et au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 80% et plus dans chacune des instances afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

2. Sola Virtus Invicta

La Sola Virtus Invicta rend hommage aux personnes qui ont risqué leur vie pour essayer de sauver ou de protéger une autre personne. Elle salue le courage de ceux et celles qui ont risqué leur vie.

L'Association tiens cependant à rappeler que la bonne pratique en matière de sauvetage est d'abord de ne pas mettre sa propre sécurité en jeu avant toute intervention.

Le fait de sauver une vie n'est pas, en soi, le facteur le plus important pour mériter un octroi. La médaille ne peut être remise dans un cadre d'activité professionnelle.

Critères généraux :

- Être une personne, scoute ou non, qui a accompli un acte de bravoure dans des circonstances non professionnelles ou qui dépasse les attentes de sa profession.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre actif ou non via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 66% et plus afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

3. Pro Valore Sua

La médaille Pro Valore Sua reconnaît les personnes qui ont entrepris un service de longue haleine, peu importe le milieu (scout ou civil), en démontrant les valeurs scoutés tels que la solidarité, l'entraide et le respect tout au long du service. Ce service doit avoir eu comme but de contribuer à l'éducation d'individus (jeunes ou adultes) en les soutenant afin que ces derniers développent leur plein potentiel et deviennent des citoyens actifs, équilibrés, ouverts sur le monde et qu'ils contribuent à leur tour à le rendre meilleur.

Les récipiendaires de cette distinction sont reconnus par leurs pairs, dans le cadre du service qui a été fait, comme étant des personnes possédant un véritable esprit scout, et ce, même dans l'adversité.

Ces individus ont le feu sacré de notre mission éducative et le rêve d'un idéal qui dépasse largement leur personne.

Critères généraux :

- Un membre se distinguant ou s'étant distingué dans l'exercice d'un long service de valeur (plus d'un an) et qui rejoint la mission éducative de l'Association;
- Attitude loyale envers l'Association;

- Quinze années de service dans le mouvement scout, dont un minimum de cinq ans au sein de l'AABP;
- Reconnu dans son milieu pour l'excellence de son engagement dans le mouvement;
- Avoir contribué au rayonnement du scoutisme de manière extraordinaire.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre actif ou non via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 66% et plus afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

4. Magna Cum Laude

La médaille Magna Cum Laude reconnaît les membres ayant démontré un effort considérable dans une tâche importante et ayant fait preuve de valeur et de courage scouts incontestés.

Bien que la tâche accomplie peut avoir été une tâche ponctuelle ou non, c'est le niveau d'adversité et les défis rencontrés par le récipiendaire, mais surtout, comment celui-ci à fait face à ces défis qui sera évalué.

Critères généraux :

- Un membre adulte ayant dirigé et réalisé avec succès un service de valeur à travers des situations adverses imprévisibles et/ou exceptionnelles;
- Attitude loyale envers l'Association;
- Être reconnu par ses pairs dans ce service comme étant une personne ayant agi en véritable scout ou guide tout au long du mandat qui lui a été demandé.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre actif ou non via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 66% et plus afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

5. Service national méritoire

La médaille du service national méritoire rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont forgé notre Association. Par leur service exceptionnel dans l'administration nationale de l'AABP, les récipiendaires de cette distinction ont contribué, par leur professionnalisme

et leur rigueur durant une longue période, à façonner l'Association que nous sommes aujourd'hui. Les membres qui reçoivent cette distinction ont assumé un leadership fort dans un poste national durant une longue période et méritent toute notre reconnaissance.

Critères généraux :

- Avoir occupé durant une période de cinq années consécutives ou plus à l'une ou l'autre des fonctions suivantes¹ :
 - Membres du Conseil exécutif de l'AABP;
 - Commissaire général adjoint;
 - Vice-président adjoint à la gestion;
 - Administrateur;
 - Commissaire de branche ou de service;
 - Commissaire adjoint de branche ou de service;
 - Conseiller spirituel;
 - D.C.C.;
 - A.D.C.C.;
 - Directeur;
 - Directeur adjoint;
 - Conseiller à l'éthique.
- Faire preuve d'une attitude loyale envers l'Association;
- Être reconnu comme un leader dans son implication nationale et pour la qualité de son engagement ou de son service scout.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre du Conseil exécutif via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 66% et plus afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

6. Distinction d'honneur

La médaille de la Distinction d'honneur reconnaît des personnes ayant accompli des actions exceptionnelles qui ont fait rejaillir l'honneur sur notre Association. En outre, elle remercie son récipiendaire pour, entre autres, la réalisation d'un événement ponctuel hors du commun ou encore une action ayant fait avancer les valeurs du scoutisme sur un court laps de temps.

Critères généraux :

- Faire preuve d'une attitude loyale envers l'Association;
- Se distinguer exceptionnellement en :

¹ Nul besoin d'avoir été à la même fonction durant les 5 années.

- Étant reconnu pour son implication remarquable dans une cause d'ordre majeur (scoute, civile ou humanitaire) ou;
- Réalisant un projet scout hors du commun.

Processus de sélection

Le candidat doit avoir été recommandé par un membre actif ou non via le formulaire de candidature transmis à l'Association. Le Conseil exécutif de l'Association étudie la demande, puis doit proposer unanimement au Conseil d'administration la demande. Celle-ci doit être approuvée par un vote favorable de 66% et plus afin de confirmer la candidature.

La médaille est remise par la présidence de l'Association, ou une personne déléguée par celle-ci.

Réception multiple

Une personne peut recevoir cette distinction plusieurs fois. Dans un tel cas, une étoile est ajoutée sur le ruban et sur la barrette. Au maximum, trois étoiles peuvent être agrafées en même temps sur le ruban et la barrette.

7. Mention élogieuse du commissaire général

La mention élogieuse du commissaire général sert à reconnaître les membres en service actif qui ont apporté une contribution significative dans un domaine particulier (dans leur unité, dans la vie civile ou autre). Elle vise à faire reconnaître par le commissaire général l'excellence dans une action précise et concrète où l'esprit scout a primé.

Elle est remise à un membre (jeune ou adulte) à la discrétion du commissaire général et peut l'être à plusieurs reprises pour des contributions différentes.

Elle ne peut être remise à un membre pour une contribution qui a déjà été soulignée par une autre distinction.

Critères généraux :

- Faire preuve d'une attitude loyale envers l'Association;
- Selon les paramètres du commissaire général en poste.

Processus de sélection

La sélection est faite au bon vouloir du commissaire général en poste uniquement.

La médaille est remise par le commissaire général, ou une personne déléguée par celui-ci.

Réception multiple

Une personne peut recevoir cette distinction plusieurs fois. Dans un tel cas, on changera la distinction par une nouvelle selon le nombre de mentions reçues.

- 1^{ère} mention : 1 nœud

- 2^e mention : 2 nœuds
- 3^e mention : 3 nœuds
- 4^e mention : 4 nœuds
- 5^e mention : 5 nœuds

8. Mention élogieuse du groupe

La mention élogieuse du groupe sert à reconnaître les membres en service actif qui ont apporté une contribution significative dans un domaine particulier (dans leur unité, dans la vie civile ou autre). Elle vise à faire reconnaître par les membres du groupe d'unités l'excellence dans une action précise et concrète où l'esprit scout a primé.

Elle est remise à un membre (jeune ou adulte) à la discrétion du chef de groupe et à plusieurs reprises pour des contributions différentes.

Elle ne peut être remise à un membre pour une contribution qui a déjà été soulignée par une autre distinction.

Critères généraux :

- Faire preuve d'une attitude loyale envers l'Association;
- Selon les paramètres du chef de groupe en poste.

Processus de sélection

La sélection est faite au bon vouloir du chef de groupe où est recensé le membre.

Dans le cas où il n'y a pas de chef de groupe, c'est au commissaire responsable des groupes de voir à la sélection de candidats.

La médaille est remise par le chef de groupe, ou une personne déléguée par celui-ci. Dans le cas où il n'y a pas de chef de groupe, c'est le commissaire responsable des groupes, ou une personne nommée par celui-ci, qui voit à la remise de cette mention.

Réception multiple

Une personne peut recevoir cette distinction plusieurs fois. Dans un tel cas, on changera la distinction par une nouvelle selon le nombre de mentions reçues.

- 1^{ère} mention : 1 nœud
- 2^e mention : 2 nœuds
- 3^e mention : 3 nœuds
- 4^e mention : 4 nœuds
- 5^e mention : 5 nœuds

9. Formulaire de mise en candidature

Il appartient au Conseil d'administration de l'Association de voir à produire, adopter et diffuser les formulaires de mise en candidature nécessaires à l'application de ce règlement.

10. Honneurs et distinctions méthodologiques

Le présent règlement ne concerne que les honneurs présentés précédemment. Les honneurs et récompenses en lien avec l'application de la méthode, tels que les buchettes, les badges de formation ou de formateur, les badges de progression et les ordres et distinctions en lien avec l'application de la méthode (comme le Brevet Denali, l'Ordre de la Plume d'or et les Ailes de chevalier), ne sont pas régis par ce règlement.